

Manifestations en eau libre (Openwater)

Nom et prénom: _____

Pour certaines questions plusieurs réponses peuvent être justes. Il est même possible que toutes les réponses ci-après soient à cocher comme valables.

1. Qui est responsable pour prendre la décision finale quant au parcours à nager au Championnat Suisse sur la distance de 10 km?

- a. Délégué de Swiss Swimming.
- b. Club exécutif (local).
- c. Juge-arbitre en chef.

2. Quelles sont les fonctions de juge qui ne peuvent pas être assurées par un même juge ?

- a. Startordner et juge d'arrivée.
- b. Chef de la sécurité et juge de virage aux bouées.
- c. Starter et juge d'arrivée.
- d. Starter et chronométreur.
- e. Starter et chef „Départ et arrivée“.

3. Pour la détermination du temps d'un nageur, la règle suivante est appliquée:

Départ:			Réponses possibles
individuel	une seule série	plusieurs séries ¹⁾	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	a. Pour chaque nageur le temps doit être chronométré au dixième de secondes.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	b. Pour chaque nageur le temps doit être chronométré au centième de secondes.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	c. Pour chaque nageur le temps doit être pris par trois chronomètres; c'est le temps du milieu qui compte.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	d. Le chronométrage n'a en règle générale qu'un caractère informatif

.¹⁾ Ce départ est appliqué en cas de participants nombreux dans la même épreuve.

4. Parmi ses devoirs le startordner doit notamment:

- a. Contrôler que les nageurs aient les ongles coupés courts.
- b. Contrôler que les nageurs soient marqués visiblement avec leur numéro de départ (avec un feutre indélébile) sur la partie supérieure du dos, des bras et des mains.
- c. Contrôler que tous les nageurs se trouvent dans l'aire de départ et se préparent au départ.
- d. Annoncer le temps restant jusqu'au départ – durant les 5 dernières minutes chaque minute.

5. Le Starter a, lors du Championnat Suisse Open Water sur 5 km, les devoirs suivants:

- a. Contrôler que chaque participant porte un bonnet de bain.
- b. Donner le signal de départ avec un pistolet de départ, un klaxon ou un sifflet et baisse en même temps le bras tendu avec le drapeau.
- c. Interrompre le départ s'il a le sentiment que certains nageurs seraient avantagés.
- d. Rappeler les nageurs avec un signal de départ répété si un juge a l'impression qu'un nageur est parti trop tôt.

6. Laquelle des propositions suivantes est correcte pour les compétitions en eau libre?

- a. L'utilisation de graisse et de substance semblable est seulement autorisée si la température de l'eau est de moins de 18°C.
- b. Les nageurs doivent respecter une distance suffisante avec les autres nageurs pour ne pas les déranger.
- c. Même lors d'un bas niveau d'eau le nageur n'ose pas se poser sur le sol.
- d. Lors d'une tentative de nager un record suisse, l'intervention d'un „lièvre“ est autorisée jusqu'à la moitié de la distance.

7. Pour un marquage clair du parcours de compétition les moyens suivants seront mobilisés:

- a. Bouées de contrôle, bouées de virages et bouées de marquages.
- b. Lignes d'eau avec des flotteurs colorés qui se rétrécissent à une largeur d'au moins 5m vers l'arrivée.
- c. Flèches de signalement sur le haut des bouées de virage qui indiquent de quels côtés de la bouée il faut tourner.

-
8. Qui contrôle lors d'une compétition en eau libre le nombre de participants resp. de nageurs dans l'eau ?
- a. Startordner.
 - b. Chef traitement des données.
 - c. Chef départ et arrivée.
9. Quelles sont les règles concernant les bateaux d'escortes individuels lors de course de plus de 10 km et le comportement du bateau?
- a. Sur chacun de ces bateaux d'escortes se trouve un juge-arbitre et un accompagnateur du nageur.
 - b. Ces bateaux, lors de la distribution d'aliments et de liquide, n'osent pas s'approcher à moins de 1 à 2 m du nageur accompagné.
 - c. Le "Coaching" (communication de consigne, encadrement sportif) de la part de bateau d'escorte individuel est strictement interdit.
 - d. L'accompagnateur a le droit de faire un massage au nageur depuis son bateau si le nageur a des douleurs musculaires.
 - e. Si un juge-arbitre, qui se trouve sur un bateau d'escorte individuel, remarque qu'un autre nageur est fortement handicapé par un autre bateau d'escorte individuel, il peut exiger que ce dernier bateau retourne sans tarder à l'arrivée.
10. Il faut noter les points suivants concernant les constructions et l'équipement de l'enceinte d'arrivée :
- a. Dans l'enceinte d'arrivée il doit y avoir suffisamment de places assises et de possibilités d'exams médicaux.
 - b. La ligne d'arrivée consiste en une ligne de drapeau de minimum 5 m, placé à 1 m au-dessus de la surface de l'eau.
 - c. L'arrivée doit être clairement marquée et bien visible pour les nageurs arrivants (p. ex. grâce à une rangée de ballons colorés suspendu 2 à 3 m au-dessus de la ligne d'arrivée).
 - d. A l'arrivée il doit y avoir un radeau afin que les journalistes et les chronométreurs/juges d'arrivée puissent prendre place.
 - e. A l'arrivée, des boissons chaudes doivent être proposées aux nageurs arrivants.
11. Lors de la détermination de l'ordre d'arrivée, les règles suivantes sont en vigueur:
- a. L'arrivée est enregistrée lorsqu'une quelconque partie du corps atteint la ligne d'arrivée.
 - b. Les juges d'arrivée déterminent individuellement l'ordre d'arrivée; sur la base de ces données le chef „Départ et arrivée“ détermine l'ordre d'arrivée officiel.
 - c. L'arrivée des nageurs est enregistrée avec un système vidéo.
 - d. Les photos et les enregistrements vidéo d'externes ont lors de la détermination de l'ordre d'arrivée plus d'importance que les observations du juge d'arrivée.
12. Quelles règles doivent être respectées pour la liste de résultats du Championnat Suisse Open Water sur 5 km?
- a. Le record suisse actuel de la discipline doit être inscrit.
 - b. Les femmes et les hommes doivent être classés séparément.
 - c. Tout forfait d'un nageur après l'établissement de la liste de départ épurée, des disqualifications et des abandons durant la course doivent être notés.
 - d. Un classement par équipe en prenant compte des trois meilleurs classements d'un club doit être fait. (2 hommes + 1 dame ou 1 homme + 2 dames).
13. Pour lesquelles des tâches suivantes est le chef juge-arbitre responsable?
- a. Le juge-arbitre en chef a l'autorité et le contrôle illimité sur tous les juges.
 - b. Il autorise la répartition des juges et les instruit sur toutes les dispositions et particularités concernant la compétition.
 - c. Il peut remplacer des juges absents, inactifs ou incompetents par d'autres juges ou engager des juges complémentaires. Dans ce cas l'organisateur (local) doit pourvoir à la substitution.
 - d. Il décide de toutes les questions en rapport avec le déroulement en cours de la compétition qui surgissent avant et pendant l'organisation de la compétition.
 - e. Il est en droit d'intervenir en cas de situation extraordinaires, dans la compétition, pour que les dispositions de la compétition soient respectées et la sécurité garantie.
 - f. Il est autorisé, lorsque des situations extraordinaires se produisent, notamment lorsque la sécurité n'est pas garantie, de changer le programme prévu, de ne pas donner le départ ou d'interrompre la compétition.
 - g. Il reçoit avant la compétition les rapports des responsables de secteurs (chef de course, chef de la sécurité, chef "Medical Support", chef de l'aire de départ et d'arrivée) et des juges.
 - h. Lorsque tous les chefs de secteurs et les juges sont prêts, il autorise le départ.
 - i. Il prend des décisions concernant des protêts pour la compétition en cours.